Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260715-2026D65-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	10 juillet 2026
Présents à la séance :	16	Date d'affichage :	10 juillet 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : KERVARREC Isabelle, LELIEU Florence, PASQUIOU Mélanie

Procurations : KERVARREC Isabelle à GUEGAN Stéphane, LELIEU Florence à SALLOU-LE GUEN Nadine

Secrétaire de séance : LE CORRE Nathalie

N° 2026-65

Tarifs cantine et accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Madame le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis pour mettre à jour les tarifs de cantine à partir de la rentrée du 1er septembre 2026, sachant que la facturation s'effectue pour la cuisine centrale, portée par le CCAS.

- **Cantine**

La tarification sociale pour les repas de cantine a été instaurée pour la commune de Plouaret par délibération du 13 novembre 2019, dans le cadre du dispositif aidé par l'Etat « Cantine à 1 € ». Pour chaque repas servi à 1 €, l'Etat verse une aide de 3 € par repas. Cette aide financière est réservée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants, éligibles à la fraction « péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Depuis l'année dernière, une bonification de 1€ est prévue pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi Egalim et s'inscrivent sur le site « Ma Cantine ».

Pour être éligible à ce dispositif, la commune doit proposer trois tranches de grille tarifaire, basées sur le quotient familial.

Depuis août 2022, l'Etat permet l'élargissement du dispositif du « repas à 1€ » aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 € (contre 600 € auparavant). Une nouvelle convention triennale a été conclue entre l'Etat et la commune en août 2024, actant la modification des tranches de quotient familial.

L'année dernière, une augmentation de 5% des grilles tarifaires avait été décidée.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la décision du CCAS de maintenir pour cette année les grilles tarifaires actuelles :

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260715-2026D65-DE

Repas pour les élémentaires :

Quotient familial	Tarif repas 2025/2026	Tarif proposé 2026/2027
Tranche de QF de 0 à 1000€	1,00 €	1,00 €
Tranche de QF de 1001 € à 1500 €	3,25 €	3,25 €
Tranche de QF > 1501 €	3,45 €	3,45 €

Repas pour les maternelles :

Quotient familial	Tarif repas 2025/2026	Tarif proposé 2026/2027
Tranche de QF de 0 à 1000€	1,00 €	1,00 €
Tranche de QF de 1001 € à 1500 €	3,10 €	3,10 €
Tranche de QF > 1501 €	3,25 €	3,25 €

Pour les enfants qui souffrent d'allergie alimentaire et qui doivent apporter leurs repas à la cantine, un forfait de 1,40 € sera appliqué.

Par ailleurs, Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les tarifs de garderie à partir de la rentrée du 1er septembre 2026, ce service étant facturé sur le budget communal.

- **Garderie**

La garderie est facturée aux familles au ¼ heure et il convient de noter que le petit déjeuner pour la garderie du matin et le goûter pour la garderie du soir, sont inclus dans ces tarifs.

L'affluence est croissante en garderie et nécessite un renforcement du personnel périscolaire. L'année dernière, une augmentation de 5% des grilles tarifaires avait été décidée afin de tenir compte de l'affluence croissante en garderie, qui nécessitait un renforcement du personnel périscolaire.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir pour cette année les grilles tarifaires actuelles :

Quotient familial	Tarif heure 2025/2026	Tarif heure 2026/2027
Tranche de QF de 0 à 1000 €	1,05 €	1,05 €
Tranche de QF de 1001 € à 1500 €	1,20 €	1,20 €
Tranche de QF > 1501 €	1,35 €	1,35 €
Forfait au ¼ heure après l'heure de fermeture de garderie	5,10 €	5,10 €

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur les tarifs de cantine présentés, qui ont été adoptés par le CCAS pour le budget Cuisine Centrale, lors de la commission administrative du 25 juin 2026,

FIXE les tarifs de garderie à compter du 1er septembre 2026 comme présentés.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Nathalie LE CORRE